

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE du 30 juin 2022 à La Chapelle-de-Guinchay

Nombre de conseillers en exercice : 77

Présents à la séance : 49

Date d'envoi et d'affichage de convocation : 23/06/2022

N° 2022-111 (R12) CC

Objet : Aménagement : ZAC Saône digitale : Création de la ZAC

Secrétaire de séance : Gabriel SIMEON

Etaient présents :

Jean-Patrick COURTOIS	PRESIDENT	Eric FAURE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Michelle JUGNET	1 ^{ère} Vice-présidente	Jean-Claude FOURNET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Gérard COLON	2 ^{ème} Vice-président	Brigitte GUILLAUME	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Dominique DEYNOUX	4 ^{ème} Vice-président	Dominique JOBARD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Florence BATTARD	5 ^{ème} Vice-présidente	Eric LAGRANGE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Jean-François COGNARD	6 ^{ème} Vice-président	Françoise LARGE	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Claude CANNET	7 ^{ème} Vice-présidente	Frédéric LASSALAS (à c. du R4)	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Hervé CARREAU	8 ^{ème} Vice-président	Véronique LEFEUVE	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Véronique-Laure VERRAEST	9 ^{ème} Vice-présidente	Guy MANTOUX	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Gilles JONDET	10 ^{ème} Vice-président	Sylvie OUTURQUIN	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Josiane CASBOLT	11 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Pierre PACAUD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Jérôme CHEVALIER	12 ^{ème} Vice-président	Marilyn PETERLIN-MALHERBE	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Patrick BUHOT	13 ^{ème} Vice-président	Christian PETIT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Jacques DOUSSOT	15 ^{ème} Vice-président	Bernard PILARSKI	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Catherine AMARO	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Yves PIPONNIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Yves ANDREUX	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Eric PONCHAU	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Jean-Paul BASSET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Patricia RAVINET	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Valérie BOUILLLOUX (à c. du R3)	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Hervé REYNAUD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Catherine CARLE-VIGUIER (à c. du R7)	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Valentine RIGAUD (à c. du R15)	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Robert CASENOVE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Sandra ROBIN (à c. du R4)	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Katia CASTEIL (à c. du R3)	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Gabriel SIMEON	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Virginie CHEVALIER	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Roger THEVENOT (à c. du R3)	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Eve COMTET-SORABELLA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Yannick VACHER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Brigitte DARMEDRU	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Alexandre VUILLOT (à c. du R4)	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Daniel DELUME	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Christian PERRAUD	CONSEILLER SUPPLEANT
André DEWERDT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Gilles PONCET	CONSEILLER SUPPLEANT
Michel DU ROURE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Suzanne BERGERET	CONSEILLERE SUPPLEANTE
Yves DUPUIS	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Aurora DUTARTRE	CONSEILLERE SUPPLEANTE
Vincent FAGUET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE		

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Christine ROBIN à Patrick BUHOT	Nathalie GONCALVES à Sandra ROBIN (à c. du R4)
Jean-Claude LAPIERRE à Claude CANNET	Sandrine JAILLOUX à Hervé CARREAU
Daniel AUPOIL à Brigitte DARMEDRU	Eric MARECHAL à Hervé REYNAUD
Anne BROCHETTE à Jean-Pierre PACAUD	Jean-Pierre MATHIEU à Claude CANNET
Marie-Claude CHEZEAU à Hervé REYNAUD	Jean PAYEBIEN à Jérôme CHEVALIER
Emilie CLERC à Sandra ROBIN (à c. du R4)	Maxim PLAT à Yves DUPUIS
Rémy DESPLANCHES à Vincent FAGUET	Valentine RIGAUD à Marilyn PETERLIN-MALHERBE (jusqu'au R14)
Bernard DESPLAT à Yves PIPONNIER	Caroline THEVENAUD à Yves DUPUIS
Benjamin DIRX à Jean-Patrick COURTOIS	Jacques TOURNY à Florence BATTARD

Etaient excusés :

Jean-Philippe BELVILLE	Nathalie GONCALVES (jusqu'au R3)
Valérie BOUILLLOUX (jusqu'au R2)	Frédéric LASSALAS (jusqu'au R3)
Catherine CARLE-VIGUIER (jusqu'au R6)	Bernard MARTIN représenté par Suzanne BERGERET
Katia CASTEIL (jusqu'au R2)	Patrick MONIN représenté par Aurora DUTARTRE
Emilie CLERC (jusqu'au R3)	Sandra ROBIN (jusqu'au R3)
Philippe COMMERÇON représenté par Christian PERRAUD	Roger THEVENOT (jusqu'au R2)
Laurent CONDEMINÉ représenté par Gilles PONCET	Laurent VOISIN
Aurélien DUTREMBLE	Alexandre VUILLOT (jusqu'au R3)

Rapporteur : Michelle JUGNET

Vu la Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 103-2, L. 103-6 et L. 300-2 et suivants,

Vu les statuts de MBA, et notamment l'item « Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme » au sein de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire » ainsi que la compétence obligatoire « Développement économique »,

Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 modifiée portant définition de l'intérêt communautaire et notamment « Les Zones d'Aménagement Concerté visant à l'aménagement et l'équipement des terrains nécessaires à la création et/ou la modification des Zones d'Activités Economiques »,

Vu la délibération n°2019-016 du Conseil Communautaire en date du 27 février 2019 approuvant le lancement des études préalables à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté sur le périmètre de la Darse Nord à Mâcon pour l'opération « Saône Digitale » et définissant les modalités de concertation,

Vu la décision du Président n°2021-215 du 10 novembre 2021 portant ouverture et organisation de la participation du public par voie électronique,

Vu la délibération n°2021-221 du Conseil Communautaire du 9 décembre 2021 portant approbation du bilan de la concertation publique préalable,

Vu l'absence d'avis de l'Autorité environnementale du 29 décembre 2021 sur le projet de ZAC dans le cadre de l'étude d'impact,

Vu l'avis du Bureau Permanent en date du 25 mai 2022,

Vu l'information de la commission n°1 « Finances et Ressources Humaines » du 31 mai 2022,

Vu l'information de la Conférence des Maires en date du 16 juin 2022,

Vu l'avis favorable de la commission n°2 « Urbanisme et Aménagement » en date du 21 juin 2022,

Considérant que tous les représentants de MBA, Mme BATTARD, MM. FOURNET, PILARSKI, REYNAUD, COLON, DEYNOUX et COURTOIS, siégeant dans les instances à la SPL Mâconnais Val de Saône Bourgogne du Sud quittent la séance pour le présent rapport,

Considérant que, le Président ayant quitté la séance et dans l'ordre du tableau, Mme Michelle JUGNET, en tant que 1^{ère} Vice-présidente, préside la séance,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

Après interventions de Mmes COMTET-SORABELLA et JUGNET,

A l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver le dossier de création de la ZAC, joint en annexe,
- De nommer la ZAC projetée, située sur la commune de Mâcon, « Saône Digitale »,
- Que :
 - L'aménagement de cette ZAC sera réalisé, conformément aux compétences statutaires de MBA, en vue principalement d'accueillir des activités industrielles, artisanales, commerciales et tertiaires, la typologie des activités étant à définir au dossier de réalisation en lien avec le document d'urbanisme local,
 - Le périmètre de la ZAC sera conforme au plan périmétrique du dossier de création, arrêté en séance,
 - Le programme global prévisionnel des constructions et installations qui devraient être réalisées dans la zone est de 17 ha environ de surfaces d'activités,
 - Les constructions et aménagements réalisés dans la ZAC seront exonérés de taxe d'aménagement car il sera au moins mis à la charge des constructeurs le coût des équipements publics visés au 1° de l'article R. 331-6 du Code de l'urbanisme,
- D'autoriser le Président à :
 - Faire établir le dossier de réalisation visé à l'article R 311-7 du Code de l'urbanisme,
 - Solliciter la reconnaissance de l'utilité publique de l'opération auprès de l'autorité compétente et à réaliser tous les actes afférents,
 - Mettre en œuvre la publicité requise par la réglementation,

PREND ACTE de la publication sur le site internet de MBA des éléments requis au terme de la procédure de participation du public par voie électronique ouverte et organisée par la décision du Président n°2021-215.

Pour extrait, certifié conforme,

Pour le Président, et par délégation,
La 1^{ère} Vice-présidente,



Michelle JUGNET

Le secrétaire de séance,

Gabriel SIMEON

